Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260605-202644-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Ludovic QUELENNEC, Maire.

Présents : 12

Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Anthony JAIN, Sylvie LE COZ, Laurent LANCIEN, Audrey CELTON, Isabelle ALLAIN, Johan FLOCHLAY, Xavier LERAY, Quentin DELCLOY, Fanny RENAUD, Marie Thérèse HERNANDEZ

Absents excusés : 03

Mathieu HENRY pouvoir à Ludovic QUELENNEC, Alice BLAIMONT pouvoir à Béatrice QUEFFELEC, Blandine LE ROY

Votants : 14

Secrétaire de séance :
Sylvie LE COZ

Délibération n° 2026 - 44 :
Commission intercommunale d'accessibilité

Rapporteur : Ludovic QUELENNEC

La création d'une commission intercommunale d'accessibilité est obligatoire pour les établissements de coopération intercommunale de plus de 5000 habitants compétents en matière de transport et d'aménagement de l'espace.

Prévue par la loi, la CIA est l'organe de réflexion et de suivi qui permet de coordonner les actions en faveur de l'accessibilité sur l'ensemble des communes de la Communauté. Elle se réunit en principe 2 fois/an.

Son rôle est de :

- constater l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,

- établir un rapport annuel présenté en Conseil communautaire,

- animer le dialogue entre les élus, les usagers et les associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il est demandé de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Madame Béatrice QUEFFELEC se présente en titulaire et Madame Sylvie LE COZ se présente en suppléante.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260605-202644-DE

Le conseil municipal vote favorablement à la désignation des délégués.

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le Maire-Adjoint,
Béatrice QUEFFELEC

MAIRIE DE KERLAZ
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Sylvie LE COZ